

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
Séance du 19 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, à dix heures, le conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Hélène GOGA.

Nombre de membres en exercice : 8 et la Présidente

Date de convocation : 13/01/2023

3 élus présents : H. GOGA, M.JOANNES, E.CARLSBERG

3 membres hors conseil : Mmes BARREAU, RIVIERE, et M.SERANO.

1 élue excusée : E.AMIET.

2 Absentes excusées : Mmes De BELLABRE et GARANGER

Christiane RIVIERE a été désignée secrétaire de séance

.....

1-: Approbation de la séance du 20 juillet 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil d'administration doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à débat. Les membres du conseil ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal.

La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration vote et approuve le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2022 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

2. Questions et informations diverses

**Un point est fait sur l'exécution budgétaire du BP 2022 voté à 6 487.80 € :

La participation de la commune était de 4 500 € + 1 987.81 € de report

*Dépenses 2022 : 3340.22 € dont 3026.59 € pour les cadeaux des aînés + factures de cantine du jeune Arseniy Petrov, déplacé ukrainien 25.60 € x 2 + fournitures déco Octobre rose pour 69.80 €

**Mme Goga indique que cette année un repas des aînés pourra de nouveau avoir lieu. La date du 18 février 2023 est arrêtée. Les tabançais qui auront 70 ans à cette date ont donc été conviés par courrier distribué dans les boîtes aux lettres pour déjeuner à la salle des fêtes et profiter d'une animation musicale.

Elle précise que du vin de viticulteurs tabançais a également été commandé pour l'occasion et interroge les membres du conseil d'administration sur la pertinence de se regrouper avec Le Tourne pour l'évènement de l'année prochaine. Mme Barreau rappelle qu'elle avait déjà essayé un regroupement des 2 communes pour les repas du 13 juillet mais que cela n'avait pas pris.

**M.Serano demande ce qu'il en est de la mutuelle souscrite par l'Artolie. Réponse lui est faite que certains bénéficiaires continuent leur contrat mais que pour de nouvelles mutualisations il faudrait qu'il se renseigne auprès du CIAS de la CDC car depuis la dissolution de l'Artolie rien n'a été mis en place de nouveau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h.